



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	sur rendez-vous Tél : 03 88 08 94 06 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim Tous les 1ers jeudis du mois
Réunion du Conseil Municipal :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	toute l'année : du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr :	Semaine paire le samedi de 11h à 12h, impaire le vendredi de 16h à 17h
(Tél : 03 88 08 24 64)	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Distribution de sacs de biodéchets (Mairie)	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
TAXI CO :	Semaines impaires : jeudi 22 décembre 2022, jeudi 5 et 19 janvier 2023
Urgences Eau et Assainissement :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Ramassage des poubelles jaunes :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	
Conciliateur de justice :	
Centre médico-social :	

PROJET DE CAPSULE TEMPORELLE

Une capsule temporelle va être déposée dans le sol à l'occasion des travaux de chaussée du bas village. Des documents, des photos, des dessins, ... peuvent être mis dans cette capsule.

Ils seront des témoins de la vie dans le village à notre époque et à destination des futures générations.

Si vous avez des idées de contributions, veuillez les adresser à la Mairie **avant le 31 janvier 2023**.

Merci à la personne de notre village qui a proposé cette idée !

Mme Anne DIETRICH
Adjointe au Maire

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2022

1. Plaquettes bois : choix du fournisseur

Le Conseil municipal décide de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 32,00 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m³.

Adopté à l'unanimité

2. Travaux au logement du presbytère

Des travaux sont à prévoir : changement de fenêtres, isolation, revêtement sols.

Des devis seront sollicités pour les travaux à réaliser et les informations nécessaires seront recueillies pour l'octroi d'aides pour les travaux à prévoir au logement sis 34 Haut-Village.

Adopté à l'unanimité

3. Aménagement de la rue du Bas-Village/rue du Moulin

Les travaux prévus seront prolongés jusqu'au 58 D Bas-Village. L'enfouissement des réseaux rue du Moulin sera effectué pour un montant HT de 9 245,00 €, travaux qui seront effectués par l'entreprise SOGECA en travaux complémentaires.

Adopté à la majorité des voix

4. Demande de subvention de l'Étoile Sportive de Stotzheim

Une subvention sera accordée à l'Étoile Sportive de Stotzheim pour les travaux de remise en état du terrain de football en gazon naturel.

Adopté à l'unanimité

5. Avenant convention ATIP : mission de gestion des traitements des personnels et indemnités des élus et cotisations sociales

L'avenant présenté pour inclure la gestion de la paie de l'Association Foncière de Stotzheim est approuvé.

Adopté à l'unanimité

6. Location d'une terre agricole

La terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Kaiserstrasse, en location précaire, cadastrée section 53 parcelle 29 de 110 ares est mise en location suite à la résiliation reçue de M. Charles KOENIG.

Adopté à l'unanimité

7. Divers :

Virement de crédits : Virement de crédits effectué le 4 octobre pour régler les intérêts à l'échéance des prêts en cours.

Article 020 - Dépenses imprévues : - 455,00 €

Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance : + 455,00 €

Adopté à l'unanimité

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2022

1. Subvention de l'Étoile Sportive de Stotzheim

Une subvention de 4 000,00 € sera accordée à l'Étoile Sportive de Stotzheim pour les travaux de remise en état du terrain de football en gazon naturel.

Adopté à la majorité des voix

2. Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'implantation des points d'apport volontaire

La convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'implantation des points d'apport volontaire avec le SMICTOM d'Alsace Centrale est approuvée. Un arrêté municipal sera pris pour la mise en place du règlement de collecte dans la Commune.

Adopté à l'unanimité

3. Attribution d'une terre agricole

La terre agricole ban communal de Stotzheim au lieudit Kaiserstrasse, cadastrée section 53 parcelle 29 de 110 ares, loyer 198,33 euros, charges en plus, a été attribuée à M. Sébastien BAUR, domicilié 67230 HUTTENHEIM, co-gérant de l'EARL Marguerite dont le siège est à STOTZHEIM, 4 chemin de Zellwiller.

Adopté à l'unanimité

4. Acquisition de la parcelle CHRISTEN Rémy

Suite à la proposition reçue de M. Rémy CHRISTEN, la Commune décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 7, parcelle 73, d'environ 15 m², à un euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

5. Fermages communaux : déduction du dégrèvement de la taxe foncière suite à la sécheresse

La déduction du dégrèvement de la taxe foncière 2022 suite à la sécheresse aux fermages 2022 des parcelles concernées, pour la Commune et pour le CCAS, sera appliquée. Les locataires concernés seront remboursés par la Commune.

Adopté à l'unanimité

6. Mise à disposition de locaux au périscolaire

Le Conseil municipal décide de répondre au courriel reçu le 30 novembre avant le conseil de Mme Colin (DGS de la Communauté des Communes du Pays de Barr) concernant la situation de la cantine / garderie.

Adopté à l'unanimité

8. Divers :

Acceptation d'un don pour la bibliothèque : Le Conseil municipal a accepté le don de 300 euros reçu en faveur de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité

Motion sur la loi des finances : Une motion est prise concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Adopté à l'unanimité

**Les comptes rendus intégraux des délibérations
peuvent être consultés sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Marius METZ, fils de Pierre METZ et Lorna SCHNEIDER, 45 rue de Benfeld, est né le 4 novembre 2022 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).



DÉCÈS :

Richard Albert Louis KRETZ, né le 25 août 1950 à BARR (Bas-Rhin), domicilié 7 rue des Prunes, est décédé le 4 décembre 2022 à SÉLESTAT (Bas-Rhin) à l'âge de 72 ans.

Robert Victor Antoine METZ, né le 10 août 1936 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), domicilié 42 Bas-Village, est décédé le 11 décembre 2022 à SÉLESTAT (Bas-Rhin) à l'âge de 86 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Permis de construire :

CROMER Bruno Construction abri de jardin et carport, 16 rue Binnweg

Déclaration préalable :

LAMMER Sylvie Ravalement façades, réfection toiture, changement porte garage
et pose bardage, 37 Haut-Village

CROMER Jean-Michel Construction d'une piscine, 31 route Romaine

REPAIR CAFÉ : LE BILAN

Pour la cinquième année, la Commune a accueilli le Repair Café, organisé par Project'III le 12 novembre dernier.

Message de M. Becht, Repair café Project'III :

Une équipe incroyable de 18 réparateurs nous a permis de prendre en charges

50 objets apportés par 33 personnes, soit 177kgs, avec un taux de réussite de

plus de 88% (réparés ou réparables) ! De magnifiques chiffres qui nous

encouragent encore plus à poursuivre notre action. Merci à la commune pour son accueil, la mise à disposition du café, boissons et autres brioches et merci aux nombreux habitants de la commune qui nous soutiennent dans notre démarche.



Rappel des chiffres clés :

33 visiteurs.

50 objets présentés pour un poids total de 177 kg

161 kg ont été réparés et donc autant de déchets ont été évités.

La Commune de Stotzheim continue l'aventure en 2023. Rendez-vous le 25 novembre 2023.

FERMETURE MAIRIE



En raison des congés de fin d'année, nous vous informons que le **secrétariat de la mairie sera fermé du mercredi 28 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022 inclus.**

Le secrétariat sera à nouveau **ouvert au public à compter du lundi 2 janvier 2023 aux horaires habituels.**

TRAIN / Réseau Express Métropolitain européen de l'EMS : nouveautés au Pays de Barr

 Le Réseau Express Métropolitain Européen (REME) est lancé sur le territoire du Pays de Barr !

 30 arrêts supplémentaires à partir du 11 décembre 2022

! Attention, des horaires ont été modifiés. Pour en savoir plus, consulter la fiche horaire sur

www.paysdebarr.fr/vivre/fr/mobilites/train



NOUVEAUTÉS TRAINS ET HORAIRES
A partir du 11 décembre 2022

Ligne Sélestat - Strasbourg

+ 2 TRAINS	Dambach-la-Ville	+ 3 TRAINS
+ 4 TRAINS	Goxwiller	+ 5 TRAINS
+ 3 TRAINS	Eichhoffen	+ 4 TRAINS
+ 2 TRAINS	Epfig	+ 4 TRAINS
	Barr	+ 3 TRAINS

Ligne Strasbourg - Sélestat

Plus d'infos ici
paysdebarr.fr/vivre/fr/mobilites/train

CNI/PASSEPORT : MAIRIE DE BARR



Depuis début novembre 2022, la Mairie de Barr dispose d'un dispositif permettant de réaliser les cartes nationales d'identité et les passeports. Ce service est ouvert à l'ensemble de la population. Dans le cadre du déploiement de cette nouvelle mission le site internet de la Commune a été mis à jour.

Vous retrouverez l'ensemble des informations sur les CNI et Passeports sur la page suivante : <https://barr.fr/etat-civil-et-population/etat-civil/>

Les rendez-vous sont à prendre en ligne.

COMMENT FAIRE ?

ETAPE 1 : CONSTITUER SON DOSSIER ET FAIRE LA PRE-DEMANDE EN LIGNE

1. La liste des pièces à fournir dépend de votre situation. Renseignez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr>
2. Remplissez la pré-demande et, selon votre cas, acquittez-vous du timbre fiscal sur le site : <https://ants.gouv.fr>
3. Imprimez ou conservez le numéro de pré-demande.

ETAPE 2 : PRENDRE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE

4. A Barr, le dépôt de demande de carte d'identité et/ou de passeport se fait sur rendez-vous : <https://barr.fr> → Accès rapide → CNI/Passeport → Prendre rendez-vous

Vous pouvez déposer votre demande dans n'importe quelle commune équipée d'une station biométrique. Consultez la liste départementale : <https://www.bas-rhin.gouv.fr>

ETAPE 3 : SE PRESENTER AU RENDEZ-VOUS

5. Munissez-vous de votre numéro de pré-demande ou apportez la pré-demande imprimée.
6. A défaut, apportez le formulaire CERFA dûment rempli.
7. Apportez les originaux et les photocopies des pièces justificatives.

⚠ Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Le mineur doit être présent au dépôt de la demande, ainsi qu'au retrait s'il est âgé de plus de 12 ans.

ETAPE 4 : RETIRER SON TITRE

8. A Barr, le retrait des titres se fait sur rendez-vous dès réception du SMS de l'ANTS vous indiquant la mise à disposition : <https://barr.fr> → Accès rapide → CNI/Passeport → Retirer son titre
9. Présentez-vous avec le récépissé remis lors du dépôt de la demande et votre ancien titre, selon le cas.

⚠ La présence du demandeur, majeur ou mineur de 12 ans et plus, est obligatoire. Un mineur doit venir accompagné de son représentant légal. Tout titre (carte nationale d'identité ou passeport) non retiré au bout de trois mois est détruit, sans remboursement possible.

www.barr.fr

2/4

PIECES A FOURNIR

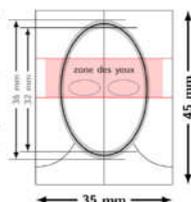
PASSEPORT	CARTE NATIONALE D'IDENTITE
<input type="checkbox"/> l'ancien passeport (en cas de renouvellement) <input type="checkbox"/> carte nationale d'identité périmée depuis moins de 5 ans	<input type="checkbox"/> l'ancienne CNI (en cas de renouvellement) <input type="checkbox"/> passeport périmé depuis moins de 5 ans
TIMBRE FISCAL (disponible sur le site : https://timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac)	
<input type="checkbox"/> majeur : 86 € <input type="checkbox"/> mineur entre 15 ans et 17 ans : 42 € <input type="checkbox"/> mineur de 0 à 14 ans : 17 €	<input type="checkbox"/> 25 € en cas de perte ou de vol
PHOTO D'IDENTITE	
<input type="checkbox"/> une photo d'identité de moins de 6 mois (bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc ; ne pas découper la photo)	
JUSTIFICATIF DE DOMICILE	
<input type="checkbox"/> un justificatif de domicile de moins d'un an (électricité, téléphone, taxes...). Si la personne majeure est hébergée, fournir une attestation d'hébergement indiquant qu'elle y réside depuis plus de 3 mois et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité recto/verso)	
POUR UN MINEUR	
<input type="checkbox"/> la pièce d'identité du représentant légal qui a complété la rubrique concernant l'autorité parentale et un justificatif de domicile des parents de moins d'un an.	
EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIECES SONT A FOURNIR	
Perte ou vol <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> déclaration de perte (mairie) ou déclaration de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité 	
L'acte de naissance daté de moins de 3 mois est à fournir <ul style="list-style-type: none"> - si vous n'avez pas de pièce d'identité et/ou de passeport - si votre titre est périmé depuis plus de 5 ans - en cas de changement d'état-civil : mariage, divorce, changement de nom ou prénom - en cas de perte ou vol de votre carte d'identité ou passeport 	
En cas de divorce <ul style="list-style-type: none"> o si vous souhaitez conserver le nom de l'ex conjoint, fournir le jugement définitif o en cas de garde alternée, fournir le jugement définitif, la CNI de l'autre parent et les deux justificatifs de domicile 	
Mineur et nom d'usage <ul style="list-style-type: none"> o si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père et mère) en nom d'usage, fournir une autorisation de l'autre parent, ainsi que la copie de son titre d'identité 	

IMPORTANT CONCERNANT VOTRE PHOTO D'IDENTITE

La photo d'identité doit avoir été prise il y a moins de 6 mois et être ressemblante.

Pour une demande de carte d'identité ou de passeport, il n'y a qu'une seule photo à fournir.

La photo doit être prise par un professionnel habilité ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.



⚠ Si la photo ne respecte pas certains critères, elle sera rejetée et le titre d'identité ne sera pas délivré.

TOUS LES CRENEAUX A BARR SONT RESERVES ?

D'autres communes du Bas-Rhin proposent également le service Carte Nationale d'Identité et Passeport :

- BISCHHEIM	- MOLSHEIM
- BISCHWILLER	- NIEDERBRONN-LES-BAINS
- BRUMATH	- OBERNAI
- DRULINGEN	- OSTWALD
- ECKBOLSHEIM	- SARRE-UNION
- ERSTEIN	- SAVERNE
- FEGERSHEIM	- SCHILTIGHEIM
- GEISPOLSHHEIM	- SCHIRMECK
- HAGUENAU	- SELESTAT
- HOENHEIM	- SOUFFELWEYERSHEIM
- HOERDT	- STRASBOURG
- ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	- TRUCHTERSHEIM
- INCWILLER	- VENDENHEIM
- LAUTERBOURG	- VAL DE MODER
- LA WANTZENAU	- VILLÉ
- LINGOLSHEIM	- WASSELONNE
- MUTZIG	- WISSEMBOURG

ENTENTE MUSICALE STOTZHEIM WESTHOUSE



CONCERT

SALLE DES FÊTES
DE STOTZHEIM

SAMEDI 21 JANVIER 2023
A 20H15

OUVERTURE DES PORTES À 19H45

SOUS LA DIRECTION DE
JÉRÉMIE CORTINOVIS

ENTRÉE PAYANTE AVEC TOMBOLA
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION



AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS DU PAYS DE BARR

À partir du 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes du Pays de Barr proposera une aide à l'achat de vélos à destination de ses habitants.



Lancement du dispositif d'aide à l'achat de vélos au Pays de Barr à partir du 1^{er} janvier 2023

L'aide à l'achat vélo : bénéficiaires, marche à suivre et montants des aides

Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes du Pays de Barr proposera une aide à l'achat de vélos à destination de ses habitants.

- Pour bénéficier de l'aide, le demandeur :
 - o Doit être une personne physique ;
 - o Doit résider sur l'une des 20 communes du territoire du Pays de Barr ;
 - o Doit être majeur pour bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
 - o Ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide au titre du présent dispositif.

L'aide à l'achat de vélos, prenant la forme d'un **bon de réduction immédiate**, est **uniquement utilisable auprès des vélocistes partenaires**, dont la liste est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes, rubrique « mobilité ».

Le parcours du demandeur d'aide :

- 1** Je réalise un devis auprès d'un vélociste partenaire (liste des partenaires en ligne le 2 janvier)
- 2** Je fais une demande d'aide en ligne sur cette page*(formulaire en ligne le 2 janvier)
- 3** Je reçois mon bon de réduction par mail
- 4** Je me rends chez mon vélociste pour bénéficier d'une réduction immédiate à l'achat

* www.paysdebarr.fr/vivre/fr/velo/les-aides-lachat-de-velos

Montant des aides :

Type de vélo	Taux de participation du coût d'achat TTC	Plafond
 Vélo / VTT mécanique	20 %	60 €
 Vélo à assistance électrique	10 %	120 €
 Vélo cargo	10 %	180 €

Rattrapage de collecte



Pas de collecte des **bacs gris**

lundi 26 décembre (jour férié)



**collecte
rattrapée**

**samedi
24 déc.**

Retrouvez toutes les infos utiles sur
www.smictom-alsacecentrale.fr



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023 à STOTZHEIM



<u>Date</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisateurs</u>	<u>Horaire</u>
JANVIER				
21/01/2023	Concert	Espace Marie Sigrist	Union Musicale Stotzheim	20 h 15
FÉVRIER				
05/02/2023	Repas à emporter	Etoile Sportive		11 h 30
05/02/2023	Concert	Salle des sports Westhouse		15 h 00
10/02/2023	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de Sang	17h – 20h
18 02/2023	Soirée théâtre dialecte	Espace Marie Sigrist	ACASL	20 h 00
25/02/2023	Carnaval des enfants	Village	Les P'tits Loups	14 h 00
MARS				
05/03/2023	Fête de Noël du 3e âge	Espace Marie Sigrist	Commune	11 h 30
18/03/2023	Pot au Feu	Espace Marie Sigrist	ACASL	20 h 00
AVRIL				
01/04/2023	Chasse aux œufs	Rues village	Les p'tits loups	14 h 00
01/04/2023	Soirée Rossbif	Espace Marie Sigrist	Étoile Sportive	20 h 00
16/04/2023	Foire Avicole	Espace Marie Sigrist	Aviculture	08 h 00
23/04/2023	Profession de foi	Eglise	Paroisse	10 h 30
30/04/2023	Maie Owe	Espace Marie Sigrist	Union Musicale	19 h 00
MAI				
13/05/2023	Soirée Asperges	Espace Marie Sigrist	ACASL	20 h 00
19/05/2023	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de Sang	17h – 20h
21/05/2023	Première communion	Église	Paroisse	10 h 30
JUIN				
11/06/2023	Marché aux puces	Quart. Cent. et Bas-Vill	Étoile Sportive	06 h 00
21/06/2023	Fête Musique	Westhouse	Union Musicale	19 h 00
JUILLET				
02/07/2023	Marche de la Myrtille	Espace Marie Sigrist	Étoile Sportive	10 h 00
13/07/2023	Fête Nationale	Espace Marie Sigrist	Commune de Stotzheim	20 h 00
16/07/2023	Fête des moissons	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	10 h 00
28/07/2023	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de Sang	17h – 20h

SEPTEMBRE

09/09/2023	Soirée Loto	Espace Marie Sigrist	Étoile Sportive	20 h 00
17-18/09/2023	Journées du Patrimoine			

OCTOBRE

31/10/2023	Halloween	École	Les P'tits Loups	18 h 00
------------	-----------	-------	------------------	---------

NOVEMBRE

05/11/2023	Bourse puériculture	Espace Marie Sigrist	Les P'tits Loups	8 h 00
11/11/2023	Armistice	Monument aux morts	Commune	10 h 00
11/11/2023	Soirée Couscous	Espace Marie Sigrist	ACASL	20 h 00
12/11/2023	Semaines d'Automne	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	10 h 00
18/11/2023	Exposition avicole	Espace Marie Sigrist	Aviculture	14 h 00
19/11/2023	Exposition avicole	Espace Marie Sigrist	Aviculture	09 h 00
19/11/2023	Vente calendriers	Village	Pompiers	
25/11/2020	Repair Café	Mairie	Project'III	10 h 00

DÉCEMBRE

03/12/2023	Fête paroissiale	Église et salle des fêtes	Paroisse	10 h 30
08/12/2023	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de Sang	17h – 20h
10/12/2023	Fête de Noël du 3e âge	Espace Marie Sigrist	Commune	11 h 30



*Le Maire,
Les Adjointes,
les membres
du Conseil Municipal
et les employés
de la Commune
vous souhaitent*

***un Joyeux Noël
et une Bonne Année 2023***

